

TARIFS DU DROIT DE STATIONNEMENT ESPLANADE DES REMPARTS, ESPLANADE ANTOINE SERRA, ROUTE DE BAUMANIÈRE

Droit de stationnement réglementé aux parkings dits "Esplanade des Remparts", "Esplanade Antoine Serra" et "Route de Baumanière" des résidents de la Cité ou des habitants de la Commune, des commerçants exploitants d'une activité dans la Cité ou de leurs employés, et plus globalement de personnes se rendant dans la Cité pour diverses raisons essentiellement professionnelles	200€ TTC/ an	Habitants (avec justificatif de domicile)
	60€ TTC / an	Stationnement exceptionnel en résidences secondaires
	Gratuit	Habitants + 75 ans
	300 € TTC	Propriétaires commerçants
	380 € TTC	Commerçants locataires
	10€ TTC/jour	Exposants bénéficiant de la gratuité des salles
	Gratuit	Les personnels permanents et saisonniers de la Mairie et de l'Office de Tourisme, les personnes se rendant en réunion ou rendez-vous en Mairie ou à l'Office de Tourisme, les habitants et propriétaires fonciers de la Commune quand ils se rendent dans la Cité, les personnes ayant droits d'une concession dans le cimetière communal, les personnes effectuant des livraisons, des réparations, des interventions techniques, les personnes effectuant des interventions médicales, paramédicales, sociales, ménagères, les personnes conduisant des véhicules de défense, de sécurité, de secours et d'incendie, les personnes conduisant des véhicules municipaux ou communautaires, les personnes expressément habilitées par le Maire et détenteurs d'une autorisation écrite.
Gratuit	Associations ou fondations artistiques, historiques et patrimoniales dont l'espace de travail ou d'exposition et /ou le siège social sont situés sur la Commune	

ABONNEMENT FORFAITAIRE SUR VOIRIE

Droit de stationnement sur voies publiques, le long des RD27 et RD27A	120€ TTC annuel par véhicule	Abonnement forfaitaire, annuel civilement, de droit de stationnement payant sur voies publiques, lié à la possession d'une vignette spécifique accolée sur le pare-brise, et réservé exclusivement au stationnement autorisé sur le secteur route d'arles RD27-route de baumanière-secteur de stationnement D78g vers val d'enfer.
---	------------------------------	--